

Strasbourg, le 12 juin 2025

Un Contrat d'Objectif avec l'ADEME pour renforcer la stratégie solaire, l'économie circulaire et l'implication des acteurs du territoire

Engagée depuis 2019 dans la mise en œuvre de son Plan climat 2030, l'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de climat, de qualité de l'air et de santé environnementale en déployant de nombreuses actions dans les domaines de l'énergie, des mobilités, de l'économie, de l'habitat, de l'eau, des déchets, de l'agriculture, de la biodiversité, etc.

Après l'atteinte de la plus haute distinction nationale et européenne en matière de transformation écologique en novembre dernier, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans un Contrat d'Objectif Territorial à maintenir ce cap et sa progression. Il s'agira notamment de renforcer la stratégie solaire, l'économie circulaire et l'implication des forces du territoire.

1/ Un label, un contrat et des moyens supplémentaires

Dans le cadre du label Territoire Engagé en Transition Écologique - TETE, le dispositif proposé par l'ADEME apporte une aide financière jusqu'à **350 000 €** sur une durée de quatre ans (2025-2029) pour renforcer le projet territorial de transition de la collectivité, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire (Plan climat-air-énergie territorial, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Feuille de route économie circulaire...). A une part fixe de 75 000 € s'ajoute une part variable de 175 000 € à 275 000 €, conditionnée à la progression dans le label sur les volets Climat-Air-Énergie et Économie circulaire.



2/ Trois axes de progrès prioritaires pour une exemplarité maximale

Le plan d'action proposé dans le cadre de ce COT vient renforcer celui du Plan climat de l'Eurométropole et de sa Feuille de route économie circulaire (FREC). Il met en avant, articule et développe des actions de ces deux plans d'action eurométropolitains, permettant de progresser de manière significative dans les scores des référentiels d'exemplarité TETE-Climat-Air-Énergie (CAE) et Économie circulaire (ECi) avec une priorité donnée à la stratégie solaire, tertiaire et à la mobilisation des acteurs.

Certaines actions seront menées conjointement sur les deux volets de ce label visant l'activation de tous les leviers d'action et d'influence de la collectivité :

- **poursuivre et renforcer le travail engagé avec les communes et avec les parties prenantes du territoire**, pour connaître leurs engagements climatiques et les mobiliser autour des objectifs du Plan climat territorial et de la FREC,
- **amplifier la formation dans les deux domaines**, formaliser et suivre un plan de formation permettant de toucher tous les encadrants et la majorité des agents,
- **structurer et renforcer la communication**, avec en point d'orgue, l'organisation des Assises Européennes de la Transition Énergétique en juin 2025.

Les recommandations formulées lors de l'audit TETE-CAE 2024 seront par ailleurs prises en compte pour appuyer et renforcer les actions programmées suivantes :

- **renforcer la stratégie solaire**, délibérée en 2021 et en cours de révision suite à la révision du Schéma Directeur des Énergies en 2024,
- **affirmer la stratégie avec le secteur tertiaire** (public et privé) et mener des actions concrètes par secteur d'activités et typologie de patrimoine, en s'appuyant notamment sur le décret tertiaire,
- **renforcer le volet suivi et évaluation de la planification écologique** avec des indicateurs de suivi et de pilotage consolidés.

Enfin, dans la continuité du Contrat d'objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) 2019-2023, les recommandations formulées lors de l'audit TETE-ECi 2024 seront prises en compte, grâce en particulier aux actions programmées suivantes :

- **introduire l'économie circulaire dans les politiques publiques et dans le fonctionnement de la collectivité à tous les niveaux**,
- **contribuer à l'utilisation plus efficiente des ressources matières à l'échelle du territoire** : poursuivre les actions de réduction des déchets, dans le cadre du **plan local de prévention des déchets ménagers** et assimilés qui sera renouvelé, et poursuivre les actions pour vider au maximum la poubelle bleue et favoriser le recyclage,
- **accompagner les acteurs du territoire** (avec un poste dédié), avec une priorité donnée aux **boucles locales « biodéchets »** et « **déchets du BTP** » et à la prévention des déchets de l'ensemble des professionnels, à l'écoconception et à l'écologie industrielle et territoriale.



L'association SIKLE : une action concrète pour valoriser les déchets alimentaires

L'association SIKLE, née en 2018 sous impulsion citoyenne, collecte à vélo les déchets alimentaires auprès des professionnels et associations, puis les valorise en compost pour divers acteurs, dont les jardins nourriciers.

Cette action illustre les nombreuses composantes de la transition écologique : réduction des déchets grâce à cette collecte sélective, économie circulaire grâce au compostage permettant de valoriser cette ressource, mobilité décarbonée, économie d'énergie et qualité de l'air grâce à l'utilisation des vélos.

L'association SIKLE est lauréate de l'appel à projet Start-ZFE de l'Eurométropole de Strasbourg en 2024. Cet appel à projet vise à accompagner les professionnels en soutenant les initiatives innovantes en matière de mobilité et logistique durables.



Crédit : Elyxandro Cegarra / Strasbourg Eurométropole

La signature du COT s'inscrit dans une dynamique ambitieuse et concrète de transition énergétique. Cette volonté forte se traduit par l'accueil d'un événement d'envergure européenne qui se tiendra pour la première fois à Strasbourg : **les Assises Européennes de la Transition Énergétique, du 24 au 26 juin 2025**. Cet événement, qui rassemble chaque année des milliers de participants, offrira aux collectivités une opportunité exceptionnelle de présenter les projets innovants menés sur leurs territoires et de réaffirmer leur rôle de précurseur en matière de politiques environnementales, ainsi qu'aux habitants de participer à des temps divers et variés dans le cadre du « OFF ».

Le programme complet du « OFF » du 13 au 23 juin : <https://assises-energie.org/le-off-strasbourg-2025/>

Programme et inscriptions aux Assises du 24 au 26 juin : <https://assises-energie.org/le-programme-2/>

